

ALLISS

■ Sciences
Sociétés

LES NOTES

Date
25 janvier
2021

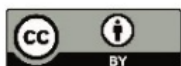
Auteur
Bureau Alliss

À l'attention de
AG Alliss

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

ALLISS
19, rue Clauzel
75009 Paris

contact@alliss.org
Tél. +33 (0)1 40 40 99 08
www.alliss.org



SOMMAIRE

Rapport moral	p 3
Les activités 2020	p 4
<i>2020 en quelques chiffres</i>	<i>p 5</i>
<i>Loi de Programmation de la Recherche</i>	<i>p 6</i>
<i>Assises du tiers secteur de la recherche</i>	<i>p 12</i>
<i>Intermédiation</i>	<i>p 17</i>
<i>Fonjep-Recherche</i>	<i>p 19</i>
<i>SOKORI : Pôle de référence du tiers secteur de la recherche</i>	<i>p 20</i>

Rapport moral 2020

L'année 2020 aura été marquée avant tout par la pandémie planétaire de Covid-19. Toutes nos organisations ont été impactées, parfois de façon dure sur le plan économique. Le principal impact sur notre collectif fut de rendre difficile le maintien d'un « rythme » de travail à l'échelle d'un réseau national, le respect des agendas quand chaque membre voit son « métabolisme propre » chamboulé. Toutefois, nous avons anticipé dès février l'arrivée d'une période de trouble et avons consolidé l'association et sa trésorerie pour au moins 12 mois. Cette réactivité nous a permis d'assumer notre programme, au premier rang duquel le suivi de la LPR, les assises et l'entrée dans la phase II, tous chantiers qui furent menés à bien grâce à notre engagement collectif et, faut-il le rappeler, une certaine rigueur dont nous devons nous féliciter.

De façon prosaïque, après l'adhésion, en 2019, des universités de Rennes 2, Grenoble Alpes, Sorbonne Université, de la Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France, d'Interphaz, de Résolis et de la CPU, 2020 a permis à Alliss de continuer son élargissement. Côté établissement d'ESR, l'École des Hautes Etudes en Santé Publique et l'Ifremer nous ont rejoints. Côté acteurs du TSR, la Fing, Réso Solidaire, Fab'Lim, Evaléco, les Céméas et So Science ont renforcé nettement la représentation du tiers secteur de la recherche en notre sein. Désormais Alliss compte 100 personnes morales et si le quantitatif ne dit rien en tant que tel, il est utile de rappeler qu'à sa création, en 2014, Alliss comptait « seulement » 23 personnes morales. Cette progression régulière depuis 6 ans constitue un indicateur de la réussite de l'association, et ce en 3 domaines :

- Une dynamique positive et une faculté de mobilisation et d'entraînement indéniable, que l'on a pu observer le 20 janvier à l'assemblée nationale et le 30 novembre lors des assises « virtuelles » ;
- Incidemment, une capacité à structurer un programme d'action stratégique dans la durée ;
- Une capacité de travail collectif visant à la production conceptuelle ;
- Enfin le fait de réussir des accomplissements concrets : émergence de groupes de travail, de dispositifs (Fonjep-Recherche, groupe de travail Cifre national, pôle de référence Sokori en préfiguration etc...).

Ainsi, Alliss sort-elle consolidée de cette année difficile. Elle a vu sa légitimité institutionnelle encore renforcée, son nombre de membres une nouvelle fois accru. Au-delà d'un large spectre d'activités, et malgré la taille fort modeste de notre association, cette consolidation peut se résumer par la réussite de notre travail de lobby législatif, le succès des assises du tiers secteur de la recherche, la préfiguration de 3 infrastructures. Vous aurez l'occasion dans les prochaines pages de lire par le menu la synthèse de nos actions. Nous espérons désormais que la phase II de la vie de notre plateforme, qui devrait s'échelonner sur les cinq prochaines années, donnera lieu à des réalisations concrètes au profit des acteurs du tiers secteur de la recherche et de leurs activités de recherche et d'innovation, mais aussi au profit du renforcement des partenariats et des stratégies des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Ce plan d'action, nous le savons et l'avons déjà maintes fois écrit, reposera en premier lieu sur la capacité des membres d'Alliss à mutualiser leurs moyens humains, financiers et politiques, car personne ne fera ce travail à notre place.

Nous pensons enfin qu'Alliss doit améliorer son rôle d'animateur, d'aiguilleur et de stimulateur, qu'en cette période troublée et difficilement lisible, nous ne pouvons laisser l'espace du débat public vide d'une parole de démocratie scientifique et technique plus régulière, forte et permanente. Le rôle de lobby et d'influenceur d'Alliss doit probablement changer et s'orienter pour partie en ce sens. Ceci pourrait faire l'objet de débats stratégiques dans les tout prochains mois.

Mais sans forfanterie aucune, nous devons nous féliciter d'avoir su générer, pas à pas, un espace collectif soucieux de nos diversités et de nos différences, utile et adapté à la situation.

Pour le bureau d'Alliss, Eric Vindimian et Madeleine Akrich, co-présidents.

Les activités 2020

2020 en quelques chiffres

ALLISS EN QUELQUES CHIFFRES CETTE ANNEE

- 3.700 heures bénévoles
- 1 AG, 7 CA, 13 bureaux
- 350k€ de budget
- 37 réunions des groupes de travail
- 99 personnes morales adhérentes

PRINCIPAUX REPERES DE L'ANNÉE

- **20 janvier** : colloque assemblée nationale, mobilisation de 320 personnes
- **13 février** : discussion avec l'ANRT sur la mise en place d'un groupe de travail post-LPR sur les Conventions Cifre dans le TSR
- **Février-décembre** : participation aux comités de pilotage du Fonjep-Recherche
- **Mars** : lancement appel à candidature du 1^{er} cercle 2021
- **Fin mars** : fermeture du lieu au 226 rue Saint-Denis
- **5 mai & 13 octobre** : participation au comité d'orientation de la recherche de l'IRSN
- **7 juillet** : parution de la tribune dans *Le Monde*
- **16 juin** : participation au séminaire LILAS (Open Lab) de l'IRSN
- **24 juin** : participation au séminaire de la présidence de l'Assemblée nationale dans le cadre de la préparation de la contribution de l'AN au Plan de relance
- **Fin juin** : publication du dossier SOKORI, pôle de référence du TSR
- **1^{er} juillet** : déménagement d'Alliss au 19 rue Clauzel dans le 9^{ème} arrondissement
- **2 juillet** : publication du dossier de presse Alliss dans le cadre de la LPR
- **22 juillet** : régulation cabinet de la ministre du MESRI
- **28 août** : intervention à l'Université d'été de l'Economie de demain à la Cité universitaire
- **31 Août** : audition par l'assemblée nationale dans le cadre de la LPR
- **Septembre** : parution du numéro de la revue Cahiers de l'action
- **15 septembre** : audition d'Alliss par les inspections générales Igf, Igas et Igesr, ainsi que les conseil généraux Cgedd et Cgaer dans le cadre d'une mission interministérielle « santé environnement »
- **18 septembre** : conseil stratégique et d'orientation des Assises (Cnam)
- **22 septembre** : participation au jury du Fonjep-Recherche
- **23 septembre** : audition par le Sénat dans le cadre de la LPR
- **30 septembre** : participation au séminaire de l'Ifris à Marne-la-Vallée
- **14 octobre** : comité de pilotage élargi des Assises aux Ateliers du Vent à Rennes
- **24 novembre** : participation à l'émission *GrandLabo* en ligne
- **30 novembre-1^{er} décembre** : assises du TSR - 825 inscrits
- **16 décembre** : réunion de présentation du consortium SOKORI à la Ville de Paris

Loi de Programmation de la Recherche

18 mois pour une seconde marche législative

Propos liminaire

Ce rapport d'activités n'intègre pas le bilan du colloque du 20 janvier 2020 à l'assemblée nationale, que nous avons intégré au rapport d'activités 2019

C'est la seconde fois depuis sa création qu'Alliss s'est impliquée dans un travail de suivi et d'influence sur une loi dédiée aux politiques de recherche. Il est utile de rappeler ici que la conjoncture liée au lancement informel d'Alliss, au Cnam, fin octobre 2012, fut celle des Assises de l'ESR lancées en juillet 2012 par le gouvernement d'alors, sous la houlette de la ministre Geneviève Fioraso, déjà présidente d'un établissement universitaire (Grenoble).

En 2012-2013, pour mémoire, grâce au travail parlementaire coordonné à l'époque par la sénatrice PS Dominique Gillot, nous étions parvenus en 3 mois à faire amender la loi d'orientation (qui n'indiquait donc aucune trajectoire budgétaire, contrairement à la LPR de 2020). Les articles 6, 8 et 50 de la loi du 23 juillet 2013 inscrivent le concept « d'interactions sciences société » comme concept normatif permettant de dépasser le paradigme de culture scientifique, technique et industrielle fondé sur les notions de « déficit » des populations. Il est à noter que c'est sur ce concept que nombre d'amendements ont été défendus en 2020, soit 7 ans après ! Ce premier succès rapide en 2013 a enclenché une dynamique qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui, et qui a favorisé entre autres la mission sur les sciences participatives en 2016, ainsi que différents rapports nationaux.

Les analogies avec la séquence que nous avons connue sont nombreuses : avancées conceptuelles, organisation d'un colloque au Parlement, inscription médiatique minimale du sujet, refus de l'exécutif, ouverture *via* le travail parlementaire, enfin, succès partiels mais conséquents dans la loi dus au travail d'Alliss et de ses membres. Les permanences avec la période 2012/2013 ne s'arrêtent pas là : refus strictement idéologique de la ministre et de son équipe rapprochée (jamais sur le fond qui manifestement n'est pas compris), faible relais médiatique vis-à-vis d'un sujet perçu comme épiphénoménal au regard du « cœur du réacteur » des enjeux de la recherche, capacité à trouver des relais au Parlement nous ayant permis de « raccrocher les wagons » dans le débat parlementaire alors que ce sujet était « sous tous les radars ». Ce dernier point ne doit pas être négligé dans notre analyse et notre bilan : sans notre travail collectif, il est désormais attesté que le sujet de la démocratie scientifique et technique serait passé à côté des préoccupations des parlementaires (des témoignages nombreux en ont attesté). Nous avons su faire de ce sujet un véritable sujet maintes fois discuté au Parlement, en commissions et en plénières, à l'assemblée nationale comme au Sénat, et nous devons nous en féliciter. Notre travail n'a pas été vain. Cette majorité n'est, sur ce sujet, ni pire ni meilleure que les précédentes : le sujet de l'ouverture des investissements de recherche et de connaissance à toute la société « n'entre pas dans le logiciel ».

Mais des différences sont à noter, qui méritent d'être mises en exergue. En premier lieu, la séquence inaugurale de 2012 fut basée sur une tactique de *blitzkrieg*, 3 mois rapides partant de « rien » (pas d'organisation, de collectif) à une réussite législative et les ferments d'une organisation pérenne. En 2019-2020, nous sommes sur un travail au long cours, 18 mois difficiles avec de nombreuses chausse-trappes, que nous n'aurions pu assumer sans une structure pérenne et un collectif solide.

En second lieu, et c'est, pour notre futur proche, l'élément essentiel : toutes les institutions de l'ESR, même les plus rétives depuis des années, ont confirmé l'importance du sujet : l'Académie des

sciences, le CNRS et l'Inserm se sont rapprochées d'Alliss, lui donnant un surcroît de légitimité institutionnelle indéniable que nous avons constaté de façon évidente lors de la session inaugurale des assises, le 30 novembre (voir chapitre suivant). Certes, ces institutions se rapprochent sur des postulats culturels et parfois idéologiques distincts, mais les convergences sont en route.

Enfin, le paysage institutionnel a profondément changé : des rapports institutionnels de premier plan, que ce soit à l'OCDE, à l'Unesco, lors du « G7 Science » ou encore lors d'un colloque sur les « sciences hors les murs » à l'Académie des sciences, constituent des indices convergents que la prise en compte des recherches citoyennes et participatives constituent le canal principal d'une entrée du tiers secteur de la recherche dans le système national de recherche et d'innovation. Mais nous le savons aussi, cette « niche », seule, comme une assimilation mécanique à la notion de « science ouvertes », sont des pièges.

Quant aux écueils que nous avons observés pendant cette longue séquence, nous les mesurons désormais de façon plus claire. Le premier repose sur une difficulté à mobiliser et politiser les acteurs associatifs et de l'ESS sur les sujets liés à la connaissance et à leur prospective. Un « déséquilibre institutionnel » au sein d'Alliss est réel : nous fédérons aisément les acteurs académiques, mais les efforts requis pour maintenir un lien productif et régulier avec les acteurs de terrain sont lourds à assumer pour une petite organisation comme la nôtre. Il est probable que l'identité « lobby » y est pour beaucoup (nombre d'acteurs de terrain n'y voient pas leur intérêt). Nous pouvons faire l'hypothèse, voire le pari, que la Phase II (voir chapitre ultérieur) modifiera en profondeur cette situation politiquement insatisfaisante. Pour l'heure, Alliss « fait le job », dans une stricte logique de « division politique du travail », ce qui correspond à son mandat. Mais au plan local et territorial, cet agencement sera inopérant à court terme.

Le second écueil, intéressant sur le fond, repose sur les critiques qui nous ont été faites par certains parlementaires, en fin de séquence législative, en premier lieu et de façon « frontale » par la sénatrice LR Laure Darcos, qui : 1/ ne comprenait pas au nom de qui nous parlions (elle a réfuté notre légitimité à parler au nom de tous nos membres, au regard du fait que certains d'entre eux sont des établissements publics) ; 2/ réfutait le besoin de dépenses budgétaires au profit « d'associations par ailleurs largement subventionnées » ; 3/ ne voyait pas en quoi il fallait ouvrir le système à des acteurs du TSR. Si ces échanges n'ont pas empêché des amendements, ils expliquent le plafond de verre (épais) qui nous sépare d'un passage normatif « dans le cœur de la loi ». On ne peut nier l'importance de ce débat, ni réfuter d'un revers de la main ses arguments, car ils font tout simplement partie du débat public et nous devons l'affronter. Une option pour tenter de résoudre ce problème pourrait être d'inviter certains de ces parlementaires lors d'une prochaine assemblée générale, comme nous l'avons fait en 2017 au CESE en invitant l'alors directeur général de la recherche et de l'innovation, Alain Béretz. Affronter le débat, préciser notre point de vue ne peut que nous faire grandir.

Enfin, *last but not least*, nous avons constaté que si notre légitimité dans le cadre du débat institutionnel est solide, elle l'est dans un « cercle de légitimité » très (trop ?) étroit. Lorsque le CESE a publié ses recommandations sur la LPR, jamais sa commission n'a fait appel à nous. Nous l'avons indiqué au président de la commission *ad hoc*, celui-ci découvrant notre existence. Enfin, dans l'espace médiatique, la faible présence de nos sujets laisse le chemin ouvert à des postures épistémologiques et idéologiques profondément a- voire anti-démocratiques. Nous laissons la place libre en ne l'occupant pas. Dès lors, lorsque nous tentons de faire passer des billets dans la presse (comme en juillet dans *Le Monde*), ceci requiert des efforts importants de notre part, surtout quand on constate les désaccords manifestes au sein même de la rédaction du *Monde* sur notre propos, ce qui n'a pas manqué de nous laisser dubitatifs, le point d'équilibre ayant été atteint par un accord de parution exclusivement sur la version Net du journal.

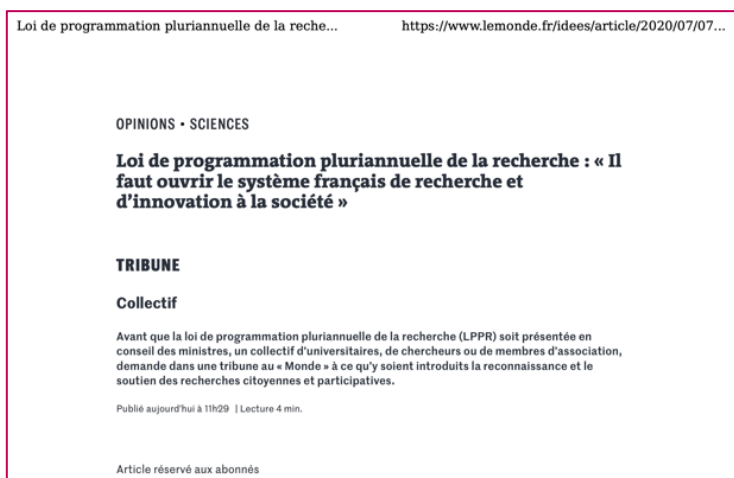


Photo d'écran de notre Tribune dans Le Monde, parue le 7 juillet 2020, et « réservée aux abonnés »

Pour finir et pour laisser une documentation la plus précise de cette séquence, nous vous proposons un descriptif précis de la séquence entamée le 1^{er} février 2019 :

- Dès la communication du premier ministre, le 1^{er} février 2019, Alliss a décidé d'utiliser cette fenêtre d'opportunité à plein ;
- Nous avons peu ou prou anticipé le fait qu'il pouvait y avoir une telle fenêtre sous la mandature Macron à un moment donné ou à un autre. Ainsi, successivement, dès l'automne 2017, la séquence de réseautage s'est déroulée ainsi :
 - Une rencontre de prise de contact avec M. Thierry Coulhon, conseiller ESR du président de la République le 16 octobre 2017, rencontre organisée par Patrick Porcheron. L'écoute fut bonne, l'intérêt manifeste ;
 - Une rencontre suscitée par Thierry Coulhon auprès du conseiller du premier ministre, M. Thomas Lombès, le 19 avril 2018, donnant à voir une analyse constructive plus critique mais positive et ouverte ;
 - Suite à la démission de Nicolas Hulot du gouvernement à l'été 2018, et à une réorganisation en cascade, notamment à la présidence de l'Assemblée nationale, un rendez-vous pris avec le principal conseiller du président Richard Ferrand, Olivier Dulucq, très lié à l'éducation populaire. Intérêt manifeste et offre de services ;
 - Rencontre entre Olivier Dulucq et le groupe « 1^{er} cercle » d'Aliss le 6 avril 2019 afin d'approfondir sa compréhension de la notion et de la réalité du tiers secteur de la recherche ;
 - Via Olivier Dulucq, et dans le cadre des auditions effectuées par les 3 commissions préparatoires à la LPPR, un rendez-vous a été organisé avec Cédric Villani, à l'Hôtel de Lassay, afin de valider l'hypothèse d'une audition ;
 - Cette audition aura finalement lieu le 13 mai 2019. Nous avons été auditionnés seuls, Ulf Clerwall et Lionel Larqué (accord politique de Cédric Villani, grandes réticences de la présidente de l'Université de Saclay, Sylvie Retailleau) ;
 - Nous avons constaté que dans le rapport final, et au regard de la « nouveauté du sujet » pour la plupart des membres des commissions, notre intention était faiblement prise en compte dans les rapports finaux, attestant d'une difficulté à appréhender les formes d'institutionnalisation des démarches dont nous sommes porteurs ;
 - Devant ce constat, nous avons entamé avec Olivier Dulucq un travail d'approche auprès de parlementaires. Nous sommes entrés en contact avec Yannick Kerlogot, député LaREM des Côtes d'Armor, par ailleurs ancien administrateur des Francas,

qui très vite a saisi l'enjeu. Nous sommes convenus de deux nécessités : organisation d'un colloque plénier avant le débat parlementaire, un rapprochement d'avec d'autres parlementaires essentiels de la majorité ;

- En parallèle, nous avons contracté avec l'entreprise Kielo un travail de communication politique ;
- 20 janvier 2020 : organisation d'un colloque qui a fixé le sujet au sein des parlementaires de la majorité. A cette occasion, nous avons enclenché des relations de confiance avec Pierre-Alain Raphan, Danièle Herin, et Céline Calvez (cette dernière étant la whip de la LaREM) ;
- Dès lors l'agenda parlementaire n'a cessé d'être percuté d'abord par le mouvement des gilets jaunes, puis par une succession d'événements politiques qui ont fini par « retarder » de près d'un an l'agenda prévu au départ ;
- Toutefois, dès mars 2020, nous avons constaté que Pierre-Alain Raphan était nommé rapporteur de deux titres de la loi, Danièle Héryn nommée rapporteuse générale, Céline Calvez maintenue dans son rôle de Whip. En d'autres termes, nous avons des contacts de bonne qualité avec des personnes qui auraient des rôles importants dans le processus législatif ;
- En parallèle, dès fin 2019, et à la demande de deux membres du cabinet de la ministre de l'ESRI, Olivier Ginez et Lloyd Cerqueira, nous avons rédigé et communiqué une proposition d'amendements. Le 5 février, nous avons reçu un accord envoyé par courriel quant à son contenu, qui aurait été repris in extenso dans le rapport annexé¹ ;



Page 1 du mémo diffusé au cabinet de la ministre du MESRI le 6 janvier 2020

¹ Dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle, le rapport annexé a valeur législative, même si elle ne doit pas être confondue avec le « dur » normatif du cœur de la loi elle-même.

- 3 mois plus tard, le projet de loi soumis en conseil des ministres, ne reprend rien de ces pré-accords. Pire, elle régresse très fortement sur le contenu, en se centrant sur les « pertes de rationalité » de la société. On constatera peu à peu que cette « ligne » est autant celle de certains membres du cabinet, qui, pour certains, oeuvrent depuis de nombreuses années à décrédibiliser le sujet qu'à la posture de plus en plus rigide de la ministre elle-même ; la démission stupéfiante et inédite du DGRI, Bernard Larrouturou, quelques semaines après le vote de la LPR, attestera d'un véritable trouble et problème de gouvernance et d'attitude du cabinet ;
- Conséquemment, d'avril à novembre 2020, nous avons déployé des efforts substantiels pour infléchir au mieux un texte fort médiocre sur le contenu :
 - Pendant l'été, un dialogue fut entamé par l'entremise de Philippe Kourilsky avec le président de l'Académie des sciences, Pierre Corvol, avec lequel nous avons pu mesurer un haut niveau d'accord sur le fond ;
 - Quelques jours plus tard, nous avons tenu un dialogue « franc et dur » avec le cabinet de la ministre ;
 - Le 31 août 2020, Pierre-Benoit Joly et Madeleine Akrich ont été auditionnés pas la commission parlementaire (en contexte d'audition confinée) ;
 - Enfin, le 23 septembre, Philippe Kourilsky et Lionel Larqué ont été auditionnés par la commission du Sénat, suite aux discussions que nous avons enclenchées avec Laure Darcos.

Au bout de ce processus législatif, le texte de loi voté comprend nombre de nos propositions :

- Presque rien n'a été intégré dans la partie « dure et normative » de la loi, sauf sur l'objectif du 1% de l'ANR (au profit des sciences participatives notamment). Tout le reste fut reporté au rapport annexe (Titre I, article 1) ;
- Amendements « idéologiques » :
 - **Alinéa 36** : son titre a enlevé la référence à la perte de rationalité. Désormais on parle des « enjeux du rapport des citoyens à la rationalité scientifique » ;
 - **Alinéa 228** : le titre est celui que nous avons proposé : « Amplifier les interactions entre la recherche et l'ensemble de la société » (qui fait donc référence à la notion que nous avons défendue en 2013) ;
 - **Alinéa 234** : paragraphe intégralement repris. On indique bien que le niveau de confiance est bon. C'est indéniablement le principal gain idéologique dans le texte, sur lequel nous devons capitaliser de façon régulière et continue à l'avenir. S'il est passé assez inaperçu, il est loin d'être anecdotique ;
 - **Alinéa 235** : paragraphe intégralement repris. Pour la première fois, nous avons bien fait reconnaître la notion de « continuum sciences-sociétés » ;
 - **Alinéa 236** : 2nde partie du paragraphe intégralement repris ;

« sur lesquelles se noue le pacte de confiance entre la recherche et la société. Elle implique aussi une évolution de la posture des scientifiques dans leur relation avec les citoyens : ils ne peuvent plus se contenter d'affirmer une parole scientifique qui serait reçue comme une vérité « descendante » par des citoyens passifs, ils doivent s'engager dans un véritable dialogue où s'expriment non seulement les savoirs scientifiques mais aussi les analyses de leurs limites, les doutes ou les questions qu'ils soulèvent. Pour les scientifiques, ce nouveau mode de relation, plus riche et plus interactif, exige de se mettre davantage à l'écoute des attentes et des questions de la société ».

- **Alinéa 241** : partiellement contradictoire avec l'article 12 alinéa 3^b) du cœur de la loi. Il indique qu'au moins 1% du budget d'intervention de l'ANR doit soutenir des actions « via des appels à projets dédiés en finançant un volet recherche participative ou un volet culture scientifique »
- **Alinéa 241**, plus bas : s'il n'évoque pas le Fonjep-recherche de façon explicite, il indique que « L'ANR et le Fonds pour le développement de la vie associative détermineront, au titre d'une expérimentation de soutien aux associations de diffusion, de partage et de médiation de la culture scientifique, une convention partenariale afin de collaborer sur des actions et appels

à projet communs » liés aux activités de « culture scientifique et recherches participatives ». Le sujet est donc renvoyé dans le périmètre de JM Blanquer ;

- **Alinéa 243** : dans le cadre de l'Institut de France, « ouvrir de nouvelles capacités d'accueil, notamment dédiées à la médiation scientifique, au sein de l'Institut universitaire de France afin de participer à l'amélioration du dialogue entre la recherche scientifique et technologique et l'ensemble de la société. » Au regard de nos récents échanges avec l'Académie des sciences, il y a une place pour la négociation ;
- **Alinéa 247** : sur les enjeux territoriaux, « Le Gouvernement proposera, avant le 31 décembre 2022, aux organismes de recherche, aux conférences d'établissements et aux mouvements associatifs une charte d'engagements réciproques afin de dynamiser les coopérations aussi bien à l'échelle nationale que territoriale. Cette charte facilitera ainsi la diffusion des outils et des dispositifs mis en œuvre à travers la présente programmation au service d'un meilleur dialogue entre la science et la société ». Il est essentiel d'aller vite dans cette voie sans attendre (proposer une charte d'engagements réciproques via Alliss ?) ;
- **Alinéas 249 et 250** : il est énoncé le besoin « à moyen terme » de soutenir « d'autres actions » telles que les projets de « sciences participatives » (249) et « science citoyenne » (250). Nous ne sommes pas parvenus à faire enlever le « à moyen terme » ce qui signifie qu'au-delà du 1% de l'ANR indiqué dans le corps de la loi, aucune programmation budgétaire dédiée n'est inscrite ;
- Enfin, *last but not least*, **alinéa 274**, de fait nous assistons à la reconnaissance du TSR dans le SNRI mais sans nommer la notion sinon les acteurs qui le constituent : « Le nombre des conventions CIFRE, qui soutiennent les travaux d'un doctorant accueilli dans une entreprise, une collectivité territoriale, une fondation reconnue d'utilité publique ou une association, en lien avec un laboratoire public, sera augmenté de 50 % d'ici à 2027. À ce titre, un effort particulier sera réalisé pour améliorer le recours au dispositif des CIFRE par les associations, les collectivités territoriales, le secteur marchand à but non lucratif comme l'économie sociale et solidaire ou encore pour les groupements professionnels qui ne représentent aujourd'hui que 6 % du total des structures d'accueil. ». Cette reconnaissance s'opère via les conventions Cifre, ce qui n'est pas non plus scandaleux, mais financièrement difficile ;
- **Alinéa 274 toujours** : il est ouvert la possibilité de systématiser des LabCom : « Il en sera de même pour le programme « Labcom » financé par l'ANR, qui permet de soutenir la création de laboratoires communs entre un laboratoire public et une PME ou une ETI. » On peut imaginer la création d'outils économique-juridiques ad hoc (filiales etc) afin d'enclencher ce travail au profit de la R&D du tiers secteur de la recherche.

En résumé, au bout de ce processus, nous allons désormais agir dans un contexte caractérisé par :

- Un refus têtu du MESRI qui changera, sans aucun doute, par la réussite de nos actions ;
- La confirmation que nos options sont légitimées, reconnues mais qu'elle ne se déploieront que par l'effort conjoint de tous les acteurs ;
- Le besoin de prendre dans un futur proche les initiatives suivantes :
 - Prendre langue avec l'Académie des sciences
 - Asseoir le partenariat avec le Cnrs et l'Inserm
 - Suggérer une charte d'engagement réciproque entre les mouvements associatifs et les établissements d'ESRI, y compris au plan territorial
 - Interpeller le ministre de l'éducation nationale sur une montée en charge des Fonjep-Recherche
 - Susciter auprès des établissements membres d'Alliss la rédaction d'un cadre d'intervention auprès de l'ANR
 - Confirmer auprès de l'ANRT la création d'un groupe de travail ad hoc.

Assises du tiers secteur de la recherche

*Un maintien justifié et une réussite incontestable
malgré la situation sanitaire*

A l'occasion de la rédaction de notre plan stratégique, fin 2018, nous anticipions le fait que notre allions entrer sous peu dans une phase II de la vie de notre plateforme : après la séquence de plaidoyer et d'affirmation du sujet politique du tiers secteur de la recherche, nous allions entrer dans une période de « faire », de création d'institutions et d'infrastructures visant à développer et faciliter les recherches citoyennes et participatives en France. Dès lors, nous avons imaginé qu'il pouvait être utile de « marquer » ce passage d'une époque à l'autre par un rituel événementiel. L'idée d'Assises a dès lors été émise. Elle a été au premier semestre 2019. Nous nous sommes mis à la recherche d'un bon lieu d'accueil. Ainsi, à l'occasion du processus d'adhésion de l'Université de Rennes 2 à Alliss, nous avons pu discuter avec son président, Olivier David, et son vice-président Leszek Brogowski. L'hypothèse d'un accueil de ses Assises à Rennes a rencontré très vite de leur part un fort intérêt. Par leur entremise, ainsi que celle de Réso Solidaire, dirigée Haud Le Guen, et du Collège Coopératif de Bretagne, dont un des animateurs est Yves Bonny (ce dernier ayant participé à plusieurs de nos séminaires), nous avons rapidement constaté que le territoire rennais, et plus largement breton et du grand ouest était particulièrement favorable à l'accueil de ces assises. La recherche d'appuis politiques locaux au sein de la Métro de Rennes et du Conseil régional de Bretagne a été assez rapide par le biais de nos réseaux propres. Des accords rapides de subventions substantielles et l'accord du Couvent des Jacobins (lieu prestigieux) ont finalisé le dispositif d'accueil. En milieu de processus, nous avons reçu le soutien financier déterminant de la Fondation de France qui a permis, entre autres, de suppléer à la défection non motivée à ce jour de l'ancien CGET, désormais ANCT.

L'un des éléments déterminants de la réussite de cet événement et de sa préparation fut le leadership assumé notamment par Réso Solidaire, avec le soutien du Collège Coopératif de Bretagne et de l'Université de Rennes 2. L'embauche d'une chargée de mission de grande qualité, en la personne d'Iris Bouchonnet, a constitué une des clés organisationnelles déterminantes. L'implication de toute l'équipe de Réso Solidaire doit ici être saluée.

Evidemment, nous avons été percutés par la Covid-19 et le dispositif prévisionnel a été fortement perturbé.

Qualitativement, toutefois, les acquis tant de la préparation que du déroulé des assises sont substantiels. En premier lieu, au plan régional, plus de 165 organisations, institutions, établissements ont participé à la préparation. 15 ateliers-thématiques préparatoires se sont déroulés. Le comité de pilotage s'est réuni à 9 occasions, le secrétariat, quant à lui, se réunissant hebdomadairement. Le conseil stratégique et d'orientation est parvenu à se tenir en présentiel au Cnam le 18 septembre. Le niveau d'implication, d'intérêt, d'attente de la part des acteurs du Grand Ouest ne s'est donc jamais affaibli et les intentions des acteurs furent, dès le départ, de se projeter vers l'après-assises. Celles-ci ont donc bien été considérées, très tôt, même avant le premier confinement dû à la Covid-19, comme un processus plus que comme un événement. En ce sens, la rédaction, dès fin 2019 d'un 4 pages adressé aux acteurs territoriaux, document signé par 32 institutions du Grand Ouest a permis de formaliser les enjeux, de partager une lecture commune des défis d'ouverture des schémas régionaux.

Contribution des promoteurs des Assises du tiers secteur de la recherche

**POUR UNE POLITIQUE REGIONALE
DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
POUR ET AVEC LA SOCIÉTÉ**

Vers les Assises du tiers secteur de la recherche

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2020 se tiendront à Rennes les Assises du tiers secteur de la recherche. Leur préparation, co-pilotée par des acteurs du tiers secteur de la recherche et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, a incité plusieurs institutions et organisations de la région Bretagne à élaborer un memorandum visant à expliciter nos visions et projets à l'attention des pouvoirs publics territoriaux.

Qu'entend-on par tiers secteur de la recherche (TSR)

Le tiers secteur de la recherche désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels) et les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux) impliqués dans des activités territorialisées de recherche et d'innovation, mais exclus pour différentes raisons des financements destinés à la recherche. Beaucoup de ces actions de recherche et innovation s'opèrent en collaboration avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR).

Les enjeux de l'ouverture du système français de recherche et d'innovation (SFRI) à toute la société

Depuis les années 1950, les systèmes de recherche et d'innovation des pays de l'OCDE reposent exclusivement sur deux piliers : le pôle public d'ESR et la recherche industrielle (notamment par le renforcement des champions nationaux sur les marchés mondiaux). Ce système a contribué à une croissance économique forte depuis lors, mais il atteint aujourd'hui des limites évidentes qui tiennent aux dégâts environnementaux, à une vision étriquée de l'innovation, à l'accroissement des inégalités, etc.

L'organisation du tiers secteur de la recherche en France

Notre pays est probablement, au sein de l'Union européenne, celui où le tiers secteur de la recherche - en tant que partenaire de la recherche publique - est le plus organisé. Ceci est dû à de nombreuses expérimentations depuis les années 2000 (dispositifs régionaux, financements par des fondations ou agences, réseaux d'acteurs autonomes, etc.). Depuis lors, son organisation et sa structuration se sont fondées sur une coopération institutionnelle étroite entre établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et acteurs du tiers secteur de la recherche (TSR).

1. Diagnostic et postulats partagés

- ▶ Des politiques historiquement construites sur une hypothèse dépassée

info.assises@tiers-secteur-recherche.org 1 / 4

Page 1 du « 4-Pages » co-rédigé et signé par des acteurs du Grand ouest

En parallèle, tous les participants ont une fois de plus salué la qualité des présentations de tous les acteurs de terrain, mais ceci n'est pas une surprise pour Alliss, qui, en 2015, 2017 et dans la plupart de ses groupes de travail, sait que les pépites du tiers secteur de la recherche sont légion, et que leur invisibilité vis-à-vis des ministères et agences justifient notre volonté farouche d'affirmer leur reconnaissance dans le système national de recherche et d'innovation, non pas une reconnaissance d'apparat, mais bien une reconnaissance économique, budgétaire, fiscale et financière.

Ainsi, la session du 30 novembre au matin fut-elle dense, bien rythmée, sans anicroche technologique. Elle a vu se succéder 32 prises de parole pertinentes et efficaces, raison pour laquelle nous avons décidé de publier rapidement un verbatim, depuis largement diffusé.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

3 Leszek Brogowski – Vice-président de l'Université Rennes 2

4 Lionel Larqué – Délégué général d'Alliss

SESSION #1 DE QUOI LE TIERS SECTEUR DE LA RECHERCHE EST-IL LE NOM ?

TEMOIGNAGES ET EXPÉRIENCES

6 Christine Ferron – Fnes (Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé)

7 Fransez Poisson – Coop'Eskemm

8 Nicolas Chochoy – Institut Godin

10 Nicolas Huchet – My Human Kit

11 Agathe Ottavi – Coopérative Cuesta

12 Erwan Godet – Association BIS

13 Jean-Marc Neveu – Plaxtil

15 Marie Capoulade – Bretagne vivante

16 Jacques-François Marchandis – La Fing

17 Yannik Bigouin – Mouvement associatif de Bretagne

19 Hervé Gouil – La Manufacture coopérative

20 Olivier de Fresnoye – Epidemium

21 Claire Ribault – Atelier des Jours à Venir

23 Léo Coustellac – Espace éthique/le-de-France

24 Jean-Baptiste Narcy – Asca

25 Colombar de Vargas – Fondation Tara Océan / Plankton Planet

DISCUSSION

27 Xavier Corval – Ecosphère

27 Frédérique Pfrunder – Déléguée générale du Mouvement associatif

29 Jean-Baptiste Clérico – Directeur des Cemea

30 Jérôme Saddier – Président d'ESS France

SESSION #2 PERSPECTIVES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

33 Antoine Petit – Président directeur général du CNRS

34 François Houllier – Président directeur général de l'Ifremer

35 Valérie Verdier – Présidente directrice générale de l'IRD

38 Laurent Chambaud – Directeur de l'EHEPS

39 Anne Beauval – Présidente de la commission Recherche et Transferts de la Conférence des grandes écoles

41 Michel Eddi – Président directeur général du Cirad

43 Gilles Bloch – Président directeur général de l'Inserm

44 Nathalie Dompnier – Présidente de l'Université Lyon 2 / Conférence des présidents d'université

46 Philippe Manguin – Président directeur général de l'Inrae

SESSION #3 DEBAT SUR LE CONTEXTE POST-LPR

49 Cédric Villani – Député

Page de couverture et sommaire du verbatim des assises

SESSION #1

DE QUOI LE TIERS SECTEUR DE LA RECHERCHE EST-IL LE NOM ?

TEMOIGNAGES ET EXPÉRIENCES

CHRISTINE FERRON – FÉDÉRATION NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (FNES)

6

FNES a identifié comme priorités la rencontre entre les mondes de la recherche, de l'action et de la décision en santé publique, et le recours à la recherche interventionnelle en tant que productrice de résultats susceptibles de s'imposer comme des consignes pour les interventions.

« Nous avons identifié comme priorités la rencontre entre les mondes de la recherche, de l'action et de la décision en santé publique, et le recours à la recherche interventionnelle. »

Le projet « Ensemble, la santé pour tous en Pays de Redon – Bretagne Sud »

Ce projet de recherche interventionnelle visait à accroître la capacité de tous les acteurs du Pays de Redon à agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Un comité participatif local a été créé, incluant l'EMESP, l'Ireps Bretagne, la Mutuelle des Pays de Vissaine, l'ARS, des collectivités territoriales et des acteurs des secteurs sociaux, sanitaires, éducatifs...

TEMOIGNAGES ET EXPÉRIENCES **SESSION #1**

MARIE CAPOULADE – BRETAGNE VIVANTE

15

Présentation de la structure

L'association a été créée il y a plus de soixante ans. Elle se veut une voix pour connaître, protéger, sensibiliser, militer pour la nature en Bretagne et dans la Loire-Atlantique. Elle compte 60 salariés, 3 000 bénévoles, une centaine d'adhérents actifs, 18 antennes de bénévoles, 4 réserves naturelles nationales, 2 réserves naturelles régionales, plus de 100 espaces naturels sous convention, des services civiques, des stagiaires.

L'étude sur le Grand Murin

Bretagne Vivante a porté entre 2010 et 2018, dans le sud-est du Morbihan, une étude concernant la dynamique des populations d'une espèce de chauve-souris, le Grand Murin (*Myotis myotis*). Cette étude a été menée avec plusieurs partenaires techniques (communes de Béganne, Noyal-Muzillac, La Roche Bernard, Limerzel, Férel, Notre-Dame-Férel, DDTM du Morbihan) et scientifiques (Université de Rennes 1, Université de Toulouse 3, Université de Dublin, Anses, Inra de Rennes), et financiers (région Bretagne (contrat Nature, FEDER), DREAL Bretagne). Le suivi à long terme d'individus marqués a permis de développer d'autres études sur la biologie et l'écologie de cette espèce : épidémiologie, génétique des populations, mais aussi facteurs génétiques du vieillissement. Le partenariat avec l'Université de Dublin a permis de mettre en évidence la capacité des télomères (extrémités des chromosomes) à se régénérer, permettant aux chauves-souris du genre *Myotis* de se prémunir des maladies et leur assurant ainsi une longévité exceptionnelle pour de petits mammifères. Les résultats de ces travaux, publiés en 2019 dans la revue *Nature Ecology & Evolution*, ouvrent des pistes prometteuses pour la recherche sur le vieillissement. Un travail a ensuite été engagé auprès des élus et des habitants du territoire pour présenter les résultats de l'étude ainsi que les enjeux concernant les chauves-souris de manière générale.

Constats / enjeux / attentes / perspectives

La collaboration entre Bretagne Vivante et le monde scientifique, notamment l'Université de Dublin, se poursuit aujourd'hui dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des chauves-souris. Mais l'association rencontre des difficultés pour faire reconnaître ce travail au-delà d'un cercle très restreint d'initiés. De plus, les financements de cette étude ne sont pas pérennisés et reposent uniquement sur des dynamiques de bénévoles. Mais ce type de collaboration n'est pas possible pour tous les projets.

« L'association rencontre des difficultés pour faire reconnaître son travail de recherche. Être reconnue en tant qu'actrice du tiers secteur de la recherche pourrait l'aider à se positionner. »

La SEPNB (ancien nom de Bretagne Vivante) est née dans le monde de la recherche mais s'en est éloignée petit à petit. Pour certains sujets, les partenaires « scientifiques »

Extraits des témoignages d'acteurs du verbatim des assises

<p style="text-align: center;">SESSION #2</p> <p>co-construction, soit de nouvelles modalités de production de la recherche. Dans notre domaine, nous avons des partenaires assez naturels tels que les associations de malades et plus largement les associations d'usagers, voire des associations citoyennes. Le réseau France Assos Santé, par exemple, est extrêmement présent. Il peut y avoir d'autres modalités d'action, par exemple avec le monde associatif dans le domaine de l'environnement et de la santé, ou avec des acteurs plus professionnels tels que la Fédération nationale d'éducation et de promotion pour la santé (Fnep), qui illustre bien le type de partenariat que l'on peut nouer avec des professionnels qui ont besoin de s'appuyer sur la recherche. Cela peut aussi passer par des réseaux tels que des réseaux d'élus : nous travaillons beaucoup avec France Elus Santé, qui réunit des élus et des professionnels des collectivités territoriales, et avec Elus Santé publique et Territoires. Travailler ces alliances représente pour nous une modalité extrêmement importante. L'échelon local, avec les collectivités territoriales et le monde associatif local, est un niveau extrêmement important pour développer les recherches dans ce que l'on appelle la promotion de la santé. Mais le lien avec les usagers et avec les professionnels de santé est tout aussi important quand on parle de l'organisation des systèmes de santé. La crise que nous vivons est une démonstration importante.</p> <p style="text-align: center;">← RETOUR AU SOMMAIRE</p>  <p>ANNE BEAUVAL – PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION RECHERCHE ET TRANSFERTS DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES</p> <p>Je vais évoquer la vision des grandes écoles – d'ingénieur, de management, d'architecture et toutes les autres – sur le tiers secteur de la recherche. Ce sera partiel, car je représente un collectif de 265 grandes écoles qui n'a pas une vision, mais des visions, et surtout des actions.</p> <p style="text-align: center;">39</p> <p><i>« En santé publique, nous parlons de plus en plus de recherche interventionnelle où la co-construction des problématiques de recherche est un élément important. »</i></p> <p>Je terminerai par une question qui me semble fondamentale : que fait-on de la recherche ? La diffusion, la dissémination</p>	<p style="text-align: center;">SESSION #2</p> <p>Une deuxième piste évoquée à plusieurs reprises consiste à faire évoluer les appels à projets pour soutenir ou mieux soutenir des démarches de recherche participative. On a parlé de l'obligation pour l'ANR de consacrer 1 % de son budget au financement des sciences participatives : on pourra estimer que ce n'est pas suffisant et qu'il faut aller au-delà, mais c'est un premier pas. Il faut aussi soulever la question des thématiques de ces appels à projets. Comment faire pour ne pas financer uniquement des projets sur de grands enjeux sociétaux définis de manière descendante par des instances nationales ou par des options gouvernementales – même si c'est tout à fait légitime ? Comment faire pour que des recherches avec des problématiques et des enjeux construits sur le terrain, par les acteurs de terrain, trouvent aussi leur financement ? Comment faire émerger ces nouveaux enjeux et ces innovations sociales qui dépendent aussi de notre capacité à faire émerger ces nouvelles problématiques ? Comment, dans les appels à projets, laisser une place à des thématiques co-construites entre les acteurs académiques et les acteurs du tiers secteur ?</p> <p>Troisièmement, il me semble que les évolutions à attendre se trouvent aussi du côté de l'amélioration des outils et des dispositifs qui permettent de mieux se connaître et de mieux faire se rencontrer les acteurs scientifiques et les acteurs du tiers secteur. Ce sont les dispositifs de type boutiques des sciences ou services à la société, comme cela se fait notamment au Canada. Cela se développe doucement en Europe, et il faut sans doute promouvoir ce modèle pour que les universités intègrent ces espaces qui nous permettent de mieux co-construire, de mieux faire se rencontrer les acteurs.</p> <p>Enfin, il faut sans doute penser le meilleur partage et la mise en visibilité des enjeux de développement des démarches participatives et de co-construction des savoirs. Un travail est engagé par un certain nombre d'universités pour former un réseau international d'universités autour des services à la société : je pense que c'est décisif pour enclencher un mouvement, une démarche, partagés au sein des universités pour y laisser une plus grande place aux sciences participatives.</p> <p style="text-align: center;">← RETOUR AU SOMMAIRE</p>  <p>PHILIPPE MAUGUIN – PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INRAE</p> <p>Nous avons démarré cette année avec un débat à l'Assemblée nationale sur les sciences participatives le 20 janvier, nous la concluons presque avec ces Assises du tiers secteur de la recherche que l'on aurait préféré tenir en présentiel. Mais finalement cette année folle que l'on a vécue avec la pandémie est assez symbolique de la place et du lien de plus en plus fort qui doit se nouer – qui se noue de fait – entre la science, les citoyens, les pouvoirs publics, l'ensemble de la société.</p> <p>Cette crise révèle évidemment l'importance de la science dans la vie même des populations, de la planète, à la fois pour comprendre les liens entre la santé, l'environnement et les pratiques humaines qui sont à l'origine de cette crise sans précédent, et pour trouver des vaccins, des traitements, des solutions pour prévenir les</p> <p style="text-align: center;">46</p>
---	--

Extraits des dirigeants d'ESR du verbatim des assises

Sur le fond, il ressort que l'ensemble des acteurs ont confirmé et validé l'impression déjà ressentie à l'occasion du colloque tenu le 20 janvier de cette même année à l'assemblée nationale, à savoir une convergence de vue entre catégories d'acteurs très hétérogènes, tant par leur taille que par leur légitimité dans le système national de recherche. En ce sens, la situation est très différente de celle de 2013, 2015 ou 2017. Ce que nous avons analysé, dès 2017, comme l'entrée dans une forme d'institutionnalisation des recherches citoyennes et participatives se confirme. La culture « d'égalité dignité des acteurs » que nous prônons avec d'autres, en premier lieu dans nos groupes de travail, porte ses fruits. La parole des uns et des autres est écoutée et valorisée de la même manière. « L'écrin » de communication et de témoignage que nous offrons démontre une attention à la fois à la réalité des activités de terrain comme aux enjeux institutionnels. Nous sommes parvenus que ce soit en janvier ou en décembre à faire tenir les deux bouts de cette corde.

Enfin, devant la réussite de l'événement, les membres du CA ont tenu à féliciter l'équipe qui a préparé et organisé ces assises : des conditions technologiques très stables, une animation ayant permis le 30 novembre de tenir le rythme serré, et une présence satisfaisante lors des 12 ateliers en parallèle le 1^{er} décembre.

Fait inédit : la présence des Pdg des principaux organismes publics de recherche, ainsi que des représentants de la Conférence des Présidents d'Université (CU) et de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) a représenté sans conteste l'élément politique principal de ces assises, attestant que le « clic » de la reconnaissance du sujet et des perspectives qu'il ouvre était acté. Tous les Pdgs ont explicitement énoncé et reconnu les notions de tiers secteur de la recherche et de co-recherches, ce qui était l'objectif prioritaire de ces deux demi-journées. Le second objectif consistait à favoriser une socialisation de nos enjeux au-delà du cercle des acteurs déjà « dans la boucle ». Il est à noter que sur les 825 inscrits en lignes, seulement 250 relevaient d'acteurs « déjà connus de nos services », ce qui montre le net élargissement des acteurs intéressés par la perspective que nous offrons. Lors des ateliers, il semble qu'une partie importante des discussions a précisément consisté à préciser les notions.

LES NOTES

En revanche, la nature numérique de ces assises rendait difficile la fabrication de suites entre participants, la perspective de projets communs, que permettent les temps informels lors d'événements en présentiel.

Enfin, nous avons eu l'impression nette qu'une des demandes implicites des Pdgs consistait à créer des modalités visant à qualifier la demande sociale, pour ne pas être confronté à « tout et n'importe quoi ». Ce service de « tiers de confiance institutionnalisé » (Alliss réorganisée en quelque sorte) semble nécessaire, à la fois dans le cadre de dispositifs territorialisés mais aussi au niveau national sur des dispositifs déjà opérants (Cifre, Fonjep etc...). Alliss est désormais l'espace légitime et attendu pour des prises d'initiatives structurantes (voir chapitre sur la phase II). L'ensemble des acteurs du système se tourne vers nous. Notre anticipation sur la nature de la séquence qui allait s'ouvrir était la bonne. Sans des co-constructions entre acteurs de terrain, espaces représentatifs et opérateurs publics, rien ne se passera. Sur ce point, le débat sur la restructuration d'Alliss dans cette phase qui s'ouvre a permis de préciser la plupart des enjeux.

Pour résumer ce long travail de préparation, la frise schématique ci-dessous résume factuellement le processus de ces 10 mois de préparation. Il permet de mesurer le travail fourni.

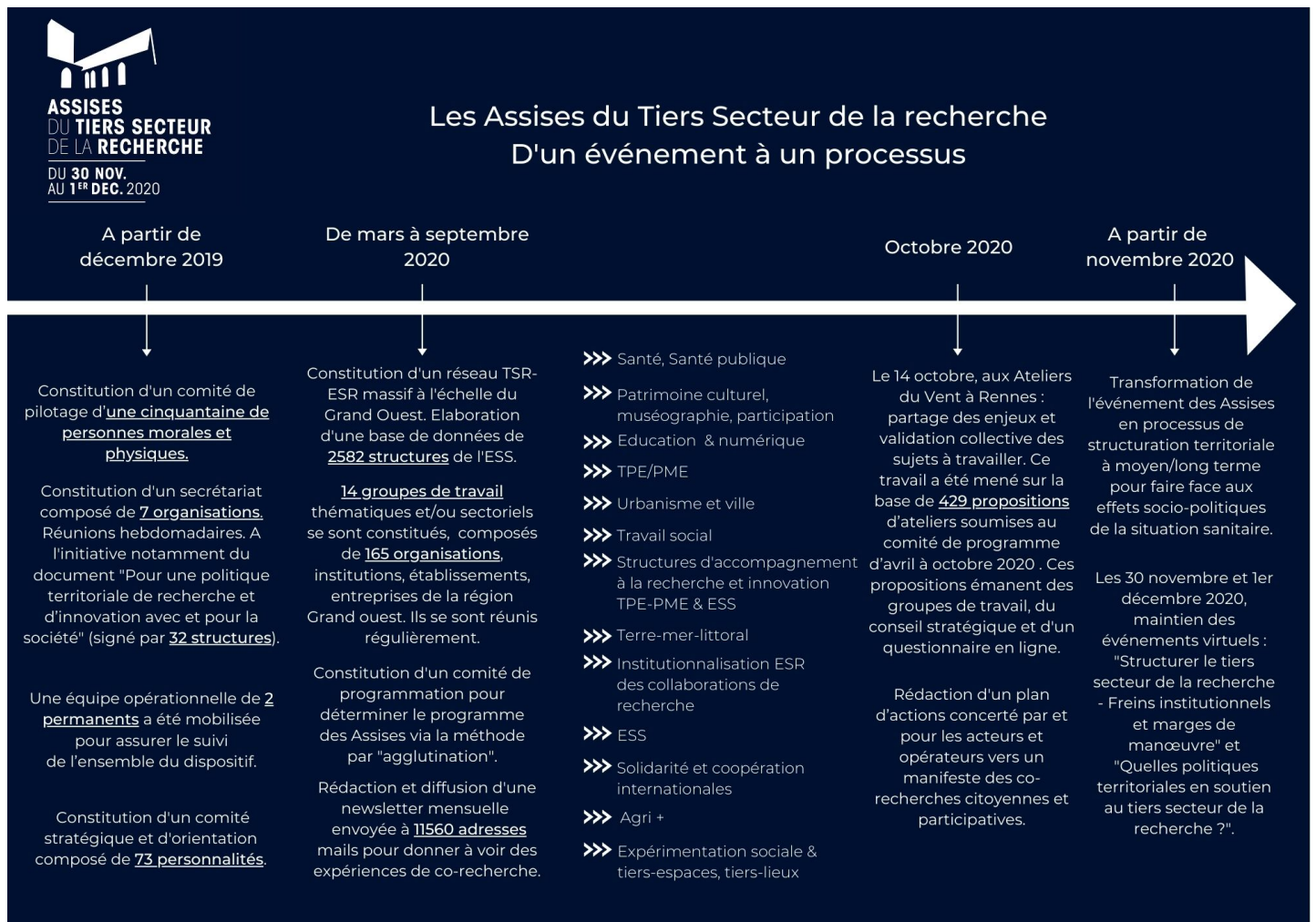
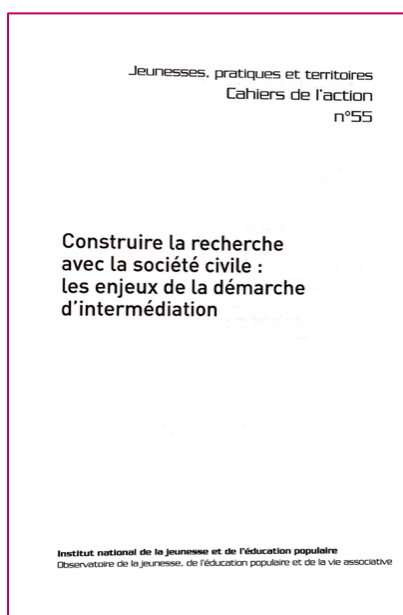
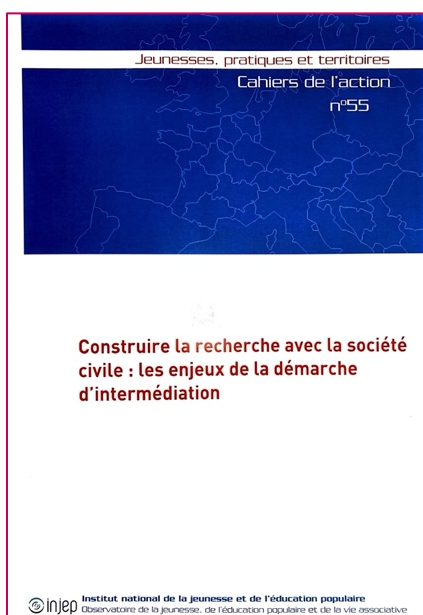


Schéma-frise temporelle résumant le travail accompli

Intermédiation

Parution du numéro spécial des Cahiers de l'action

Entamé dès la fin du colloque-forum de 2015, le groupe « Intermédiation » a finalisé son travail par la publication du numéro 55 des cahiers de l'action, édité par l'Injep. Ce travail a été coordonné par Emmanuel Porte, Evelyne Lhoste, Claude Millier, Marianne Cerf et Rémi Barré. 400 exemplaires ont été fournis gracieusement par l'Injep à Alliss, exemplaires qui seront acheminés en 2021 auprès de nos membres et des principaux acteurs des assises.



Couvertures du numéro 55 des Cahiers de l'action

AVANT PROPOS	
JORDAN PAISSE ET EMMANUEL PORTE	5
INTRODUCTION	
L'intermédiation comme démarche	7
I. DES ESPACES ET DES PRATIQUES D'INTERMÉDIATION AU CARREFOUR DES RELATIONS ENTRE SCIENCES ET SOCIÉTÉS	
ÉVELYNE F. LHOSTE	
Les tiers-lieux peuvent-ils ouvrir la recherche à la société civile ?	15
ENTRETIEN AVEC OLIVIER CADENNE	
Le métier de médiateur scientifique en évolution	21
OLIVIER LAS VERGNAS	
Des freins à une coopération fructueuse entre professionnels de la recherche et acteurs de la société civile	25
ENTRETIEN AVEC MATTEO MERZAGORA	
Pour des relations dynamiques entre sciences et sociétés	31
EMMANUEL PORTE	
L'enjeu des intermédiations de recherche pour les associations	37
ENTRETIEN AVEC DAMIEN LENOUVEL	
L'intermédiation, un nouveau souffle pour l'éducation populaire	43
II. L'INTERMÉDIATION COMME PROMESSE DE TRANSFORMATION DE LA RECHERCHE	
PIERRE-BENOÎT JOY	
Les formes multiples de la recherche : scientifique, industrielle et citoyenne	49
ENTRETIEN AVEC CLAUDE MILLIER	
L'interdisciplinarité, prémices des intermédiations	55
MARCEL JOUVET	
L'intermédiation, un dispositif pour la transition écologique et solidaire	61
RÉMI BARRÉ	
L'intermédiation : un dispositif de coproduction d'innovations élargies. Synthèse des enseignements des séminaires	69

ENTRETIEN AVEC LIONEL LARQUE	
Développer la médiation de recherche, un défi collectif	79
RESSOURCES	
Bibliographie	83
Sigles	85

Sommaire du numéro 55 des Cahiers de l'action

AVANT-PROPOS

La question de la production des savoirs par et avec les citoyens autant que les réflexions sur les modalités de leur diffusion et de leur appropriation sont au cœur de nombreuses démarches d'éducation populaire (biographies raisonnées, recherche-action, recherches interventionnelles, etc.) évoquées dans les publications de l'INJEP. Depuis l'ancienne collection des « Cahiers de l'animation », qui sera bientôt numérisée et disponible en ligne, jusqu'à un numéro plus récent des « Cahiers de l'action » consacré aux nouveaux espaces de productions de connaissances (*Recherche-action et écriture réflexive*, numéro 51-52), la question des relations entre sciences et sociétés est installée durablement dans les préoccupations de l'institut.

Croisant les préoccupations des acteurs publics, du tissu associatif et du monde de la recherche, les « Cahiers de l'action » constituent donc une terre d'accueil pertinente pour un numéro sur l'intermédiation. Cela permet en effet d'insister sur le fait que la dualité acteurs/chercheurs ne renvoie pas aux statuts respectifs d'acteurs sociaux et de chercheurs académiques qui resteraient figés. La notion d'intermédiation renvoie plutôt à des postures et des pratiques à comprendre au cours de l'action. Ce numéro invite à considérer les relations et échanges entre acteurs académiques et non académiques, mais aussi les espaces et les acteurs en situation d'intermédiaires qui contribuent à construire ces échanges et qui participent à la circulation de savoirs et de pratiques. Cela s'inscrit dans un contexte où nous assistons depuis plus d'une décennie à une réactualisation des dynamiques de recherche-action participatives. Ces formes et ces méthodes visant à mobiliser des savoirs et des connaissances pour l'action, parfois avec des visées transformatrices, semblent redevenir peu à peu l'objet d'un intérêt dans les pratiques d'une diversité d'acteurs associatifs.

Ce numéro s'inscrit également dans l'actualité d'une large discussion autour de l'ouverture de la recherche à la société (recherche participative, open data, etc.) qui concerne de manière plus vaste l'ensemble des acteurs associatifs. À son niveau, le ministère chargé de la vie associative expérimente ainsi un dispositif de soutien aux partenariats de recherche des associations (FONJEP-recherche).

On trouvera dans ce Cahier les réflexions – articles, interviews, focus, etc. – issues du groupe de travail sur l'intermédiation, élaboré avec la plateforme Alliance Sciences Sociétés (ALLISS) et présenté plus en détail dans l'introduction, qui donneront à voir les pratiques des acteurs et des chercheurs confrontés à ces enjeux de médiation de la recherche.

JORDAN PARISSÉ ET EMMANUEL PORTE,
directeurs de la collection

5

Avant-propos du numéro 55 des Cahiers de l'action

Fonjep-Recherche

Une deuxième année réussie pour un dispositif pertinent

Le jury de la seconde saison de sélection des Fonjep-Recherche s'est déroulé le 22 septembre 2020 au ministère en charge de la vie associative. Sandrine Dupe, Madeleine Akrich, Lucile Ottolini, Rémi Barré et François Bontems représentaient Alliss en son sein.

En amont, et malgré quelques alertes que nous avons lancées à la Djepva, le MESRI n'a pas mobilisé les établissements d'ESR. Comme nous le pressentions, c'est Alliss qui a fait le travail : Ifremer, Inserm, Cirad, Inrae, IRD ont répondu à notre sollicitation. Ce silence institutionnel du MESRI s'explique par deux paramètres : 1/ le contexte de préparation de la LPR qui l'a submergé le rendant incapable de suivre l'ensemble des dossiers ; 2/ une totale absence de prise en compte sérieuse de ce sujet par le très improprement nommé service « sciences en société » du MESRI qui de fait ne s'intéresse qu'à la CSTI (ceci commence à se voir et il est probable que la situation changera dans les prochaines années). Nous anticipons une situation analogue en 2021 et agissons en conséquence, bien en amont, pour éviter tout problème.

Malgré tout, et selon les participants, la journée était bien organisée, mais des améliorations sur la méthodologie et la critériologie sont nécessaires – Evelyne Lhoste a depuis fait des propositions en ce sens. En outre, l'hétérogénéité des dossiers ainsi que la fréquente inadéquation entre les CV proposés et les compétences requises pour ces fonctions de « médiation de recherche » constituent des points d'attention que nous devons faire valoir aux prochains comités de pilotage.

Sur le fond, 155 dossiers ont été envoyés, soit une augmentation de 300% en un an. 25 dossiers ont finalement été sélectionnés alors que 20 avaient été provisionnés au départ : nous devons cet appui à une décision du directeur de la Djepva, Jean-Benoit Dujol. Rétrospectivement, peu de propositions que l'on peut qualifier de « structurantes » ont été sélectionnées, le jury ayant donné la primeur à des dossiers « concrets ». Ainsi, des dossiers aussi solides que ceux de l'Institution Ecocitoyen, de Réso Solidaire, ou encore de Résolis n'ont-ils pas été sélectionnés. Sans contester les choix du jury, cette situation nous a amenés à proposer des évolutions du dispositif et de l'appel dès 2021. Il est enfin apparu essentiel que la « communauté » Alliss, et ses partenaires de l'ESR acquièrent une vision partagée de ce dispositif, de ses attendus et de ses objectifs stratégiques, voire qu'elle se dote d'un groupe de recueil des demandes pour aider les porteurs de projets à mieux préparer leur dossier.

En conclusion, il ressort que la proposition que nous avons formulée dès notre Livre Blanc de 2017 est parfaitement adaptée, tant culturellement que socio-économiquement, aux besoins concrets du monde associatif français. Le nette montée en puissance du dispositif en à peine deux ans démontre qu'il s'agit là d'un dispositif pertinent et adéquat.

SOKORI

Pôle de référence du tiers secteur de la recherche

A la fin du premier confinement, nous avons finalisé un dossier de présentation de ce que devrait être un pôle de référence des tiers lieux de recherche.

En effet, depuis plusieurs années, les différents groupes de travail d'Alliss ont peu à peu attesté de l'importance, en France, d'un lieu de référence du tiers secteur de la recherche. Plusieurs membres d'Alliss ont confirmé mi-2020 leur intérêt à voir aboutir un tel chantier : Sorbonne Université, Inrae, Irsn, Ehesp, Ifris, Ird, Fab-lim, So Science, FTI, Institut Ecocitoyen, Institut Godin, Traces.

Fruit du rapprochement inter-associatif fort entre Alliss et La Paillasse Asso - que nous avons aidé à restructurer - ce dossier est désormais instruit à la ville de Paris. Cinq mécènes se sont montrés intéressés : Fondation de France, Mutuelle EnTrain, Fondation Agnès B, Seine Grand Lac et Audiens. Une équipe projet a été mise en place, composée de Steven Hearn (entrepreneur culturel), Ulf Clerwall et Lionel Larqué. Un groupe de travail composé de 15 membres d'Alliss est désormais à l'œuvre.

L'année 2021 sera consacrée à 3 chantiers : 1/ la finalisation d'un dossier de « communication politique » ; 2/ la négociation avec la ville de Paris devant aboutir à un vote en Conseil de Paris visant à obtenir un espace à Paris ; 3/ l'embauche progressive d'une équipe professionnelle permanente.



Couverture du dossier mécénal SOKORI



Extraits des pages intérieures du dossier mécénat SOKORI



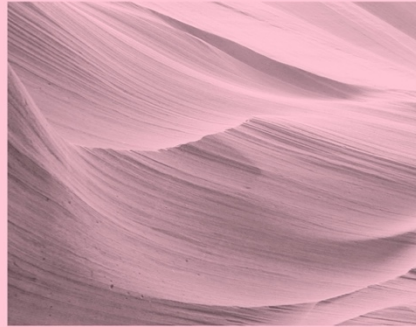
Extraits des pages intérieures du dossier mécénat SOKORI

ANNEXE 2

L'OPEN LAB SANTÉ ENVIRONNEMENT

La santé environnementale constitue moins un thème qu'un renouvellement du paradigme global du rapport à la santé. La tradition française réside plus à relever les questions de la santé à venir du soin, et celle du soin à celle du médicament et du traitement. Or l'explosion des maladies de civilisation, outre qu'elle met en à mal le modèle sur lequel notre système de santé est construit, impose de dépassionner les approches. Sokori doit tenir compte de la situation spécifique de la ville de Paris, à savoir prioriser des programmes en adéquation :

- **BE & Bruit** : Paris est une des villes les plus bruyantes au monde, selon une étude réalisée par l'Institute of Noise & Hearing, Technisches Zentrum, Paris serait la 2^e ville la plus bruyante du monde. Cet enjeu, micro-local (au sein où à quelques dizaines de mètres près, les situations divergent) nécessitent des recherches citoyennes (les promoteurs approcheront, en amont, les services d'Urbanisme, Santé Publique et le service de Santé Environnement de la Ville de Paris).
- **BE et pollution aux particules fines** (incluant la santé respiratoire et les maladies d'asthme) : le densité du trafic routier est un enjeu majeur. Déployer des dispositifs de recherches citoyennes sur Paris permettrait d'enrichir le spectre des études, la gestion au quotidien.
- **BE et santé mentale** : parmi les maladies de civilisation, celles liées à l'explosion des maladies mentales sont souvent marginalisées et sous-traitées. Or, le lien entre « particules fines » et stress dans les grandes villes impacte est essentiel de l'impact de la vie des personnes. Développer, en lien avec d'autres acteurs institutionnels (Pôle éthique de la France, EHESP).
- **BE et exposition citoyen** : les défis et les souffrances liées à la mesure (du risque, de soi etc). En partenariat avec l'Inra, l'Inra, l'Inra, l'Inra, l'Open Lab accueillera de façon permanente le collectif « OROCI » (Observatoire pluraliste de la recherche sur les risques environnementaux) qui a été initié et soutenu pendant 5 ans à La Pelleuse et qui est entré en phase de développement opérationnel de ses recherches citoyennes. Cet axe intègre un lien indissociable avec l'équipe de coproduction du portail Open du MSHN, afin de favoriser le travail citoyen de données (journal, bioinventaire, agendas, inscriptions, bougies, Openmediation...).
- **BE et prévention-éducation** : les enfants constituent une population à risque. Les familles et les établissements scolaires sont demandeurs pour les premiers d'être associés à des démarches de recherche et appropriation des enjeux, de faire et développer des stratégies de prévention plus.



P34

P35

Extraits des pages intérieurs du dossier mécénal SOKORI

ALLISS
Sciences
Sociétés

ALLISS
19, rue Clauzel
75009 Paris

contact@alliss.org
Tél. +33 (0)1 40 40 99 08
www.alliss.org